

ÉDITO



L'action après la réflexion

Le séminaire du 3 septembre 2016 avait lancé la réflexion sur l'évolution obligatoire des statuts de notre communauté de communes. Ils ont été adoptés, par le conseil communautaire, le 26 septembre dernier. Actuellement, les communes délibèrent. Il est nécessaire qu'au moins deux tiers d'entre elles, représentant 50 % de la population les approuvent. Si ce n'est pas le cas, c'est le préfet qui impose des statuts. En attendant, à partir du 1^{er} janvier, nous devons les appliquer. L'office de tourisme communautaire sera opérationnel. Son fonctionnement sera soutenu en partie par la taxe de séjour supportée par les touristes et son développement lié à une stratégie touristique définie ci-après.

Nous ajouterons la gestion des zones d'activités communales dans la mesure où leur fonctionnement fait l'objet d'un budget annexe.

Restent les 3 compétences optionnelles, 3 groupes de travail se penchent sur leur intérêt communautaire, c'est-à-dire sur la ligne de partage entre intercommunalité et communes quant à l'exercice des compétences.

Ce début d'année sera également marqué par l'arrivée des premières factures de la redevance incitative pour la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Permettez-moi également de souhaiter une pleine réussite à notre nouveau directeur des services, Frédéric Jund, qui a pris ses fonctions le 1^{er} décembre.

Je vous souhaite une excellente année 2017.

Roland Geis
Président de la Communauté
de Communes du Saulnois

ÉVÉNEMENT

2017 : LA CRÉATION DE L'OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE : L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU SAULNOIS.

À compter du 1^{er} janvier 2017, notre territoire amorcera l'application de la loi NOTRe avec la création de l'Office de Tourisme Communautaire, régi par les dispositions du Code du Tourisme et du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet organisme a pour but de mettre en avant nos ressources touristiques et de créer ainsi une nouvelle dynamique touristique.



Son siège social sera situé au siège de la Communauté de Communes du Saulnois, à Château-Salins. Deux bureaux d'informations touristiques, à Vic-sur-Seille et à Dieuze, seront maintenus.

Les missions de l'Office de Tourisme du pays du Saulnois sont les suivantes :

- L'accueil et l'information du public ;
- La **promotion touristique** du territoire de la Communauté de Communes du Saulnois en coordination avec les politiques touristiques départementales et régionales ;
- La **gestion des Bureaux** d'Information Touristique (BIT) situés à Vic-sur-Seille et à Dieuze

- L'**animation** et l'**accompagnement** des opérateurs touristiques publics et privés exerçant sur le territoire communautaire ;
- La **coordination des interventions** des partenaires publics du développement touristique local ;
- La **commercialisation de produits** touristiques et une boutique de produits locaux ;
- La **création d'animations** pédagogiques.

Ce nouvel Office de Tourisme est ouvert à tous, touristes, excursionnistes, habitants...

N'hésitez pas à pousser la porte des bureaux
d'informations à Dieuze et Vic-sur-Seille.

> L'application de la taxe de séjour



Suite à la prise en charge par la CCS des compétences imposées par la loi NOTRe en matière de tourisme, l'année 2017 sera marquée par la mise en place de la taxe de séjour imposée à tous les vacanciers.

À compter du 1^{er} janvier, les vacanciers séjournant sur notre territoire s'acquitteront auprès des hébergeurs d'une taxe permettant à la Communauté de Communes du Saulnois de financer les dépenses liées au développement touristique. L'intégralité des sommes perçues sera reversée au nouvel office de tourisme communautaire.

La taxe de séjour est due par personne et par nuit.

Variable selon le type d'hébergement, le montant de cette taxe doit être affiché chez le logeur (hôtels, chambres d'hôtes, campings...). Il doit également figurer sur la facture remise au vacancier.

Les hébergeurs peuvent trouver les outils pour les aider à la collecte de la taxe de séjour sur le site internet de la CCS ou auprès du pôle tourisme au 03 87 05 80 76.

À NOTER

Des exonérations existent notamment pour les mineurs et les habitants du Saulnois qui s'acquittent de la taxe d'habitation.

> La mise en place d'une stratégie touristique globale

La création de l'Office de Tourisme Communautaire impulsera un nouvel élan à la politique appliquée en matière de tourisme.

La CCS a souhaité travailler au développement du potentiel touristique du Saulnois en réalisant une étude, et l'élaboration d'une stratégie touristique ambitieuse et efficace.

Le positionnement retenu est celui du « slow tourisme » ; il faut entendre par là une orientation vers un tourisme authentique prônant une proximité avec la nature en mettant l'accent sur le bien-être et la préservation des spécificités locales.

3 idées fondamentales sont mises en avant :

- > Respect de la culture locale
- > Réduction de l'impact environnemental
- > Retour au plaisir

Plus d'informations : www.cc-saulnois.fr



DU SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

1 La facturation du service

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le service de collecte et traitement des déchets est financé par la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères. **La facture du 2^{ème} semestre 2016 en redevance incitative sera envoyée à tous les usagers en février 2017.**

L'ensemble des modalités de fonctionnement et de facturation du service déchets ménagers est détaillé dans le règlement du service, librement téléchargeable sur le site internet www.cc-saulnois.fr/dechets > documentation > formulaires et règlements.



2 La collecte des déchets

La collecte des ordures ménagères résiduelles

Seuls les bacs pucés et les sacs prépayés (pour les personnes n'ayant pas la place d'avoir un bac) sont acceptés pour la collecte des ordures ménagères résiduelles (non triées). Pour obtenir un bac, contactez le service déchets ménagers au 03.87.05.24.36.

La collecte des déchets recyclables

Les déchets recyclables sont à présenter à la collecte dans des sacs jaunes transparents, disponibles gratuitement auprès de votre mairie.

Le verre est à déposer dans l'une des bornes à verre, en place sur les 128 communes du territoire de la Communauté de Communes du Saulnois.

La collecte des encombrants

Les encombrants sont enlevés gratuitement directement chez vous, sur RDV en appelant l'ASSAJUCO-EMMAÜS Dieuze au 03.87.86.84.98.

3 Les accès en déchèterie

Vous pouvez accéder aux trois déchèteries communautaires situées à Albestroff, Château-Salins et Dieuze.

N'oubliez pas votre pass déchets pour entrer.

Les déchèteries sont ouvertes aux horaires suivants :

	Lundi, mardi, mercredi et vendredi	Samedi
Matin	9h - 12h (fermeture d'Albestroff le lundi matin)	8h - 12h (du 01/04 au 31/10) 9h - 12h30 (du 01/11 au 31/03)
Après-midi	14h - 17h	14h - 18h (du 01/04 au 31/10) 13h - 17h (du 01/11 au 31/03)

Fermeture des déchèteries les jeudis, dimanches et jours fériés.

Votre foyer évolue ?

Le nombre de personnes dans votre foyer change ? Vous déménagez ? N'oubliez pas de contacter le service déchets ménagers de la communauté de communes du saulnois au 03.87.05.24.36 pour éviter toute erreur de facturation et pour vous indiquer quoi faire avec votre bac pucé et votre pass déchets.

SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

03 87 05 24 36 ou dechets@cc-saulnois.fr

Accueil au centre technique

communautaire à la ZA de Morville-lès-Vic

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

le vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h

4 Rappel des consignes de tri dans les sacs jaunes

Dans les sacs jaunes, je mets uniquement :

les bouteilles, bidons et flacons en plastique	les briques alimentaires
les emballages en acier et en aluminium	les papiers et cartonnettes

Les principales erreurs de tri

Les barquettes en polystyrène et en plastique	les vêtements, chaussures, textiles
les pots et petits emballages en plastique	le bois (cagettes, boîtes de camembert...)
les articles d'hygiène : mouchoirs, couches, lingettes	les sacs en plastique
les déchets (même recyclables !) emboîtés les uns dans les autres	le polystyrène

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 S		1 M		1 V		1 D		1 M		1 V	
2 D		2 M		2 S		2 L		2 J		2 S	
3 L	27	3 J		3 D		3 M	40	3 V		3 D	
4 M		4 V		4 L	36	4 M		4 S		4 L	49
5 M		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M	
6 J		6 D		6 M		6 V	45	6 L		6 M	
7 V		7 L	32	7 J		7 S		7 M		7 J	
8 S		8 M		8 V		8 D		8 M		8 V	
9 D		9 M		9 S		9 L	41	9 J		9 S	
10 L	28	10 J		10 D		10 M		10 V		10 D	
11 M		11 V		11 L	37	11 M		11 S		11 L	50
12 M		12 S		12 M		12 J		12 D		12 M	
13 J		13 D		13 M		13 V		13 L	46	13 M	
14 V	33	14 L		14 J		14 S		14 M		14 J	
15 S		15 M		15 V		15 D		15 M		15 V	
16 D		16 M		16 S		16 L	42	16 J		16 S	
17 L	29	17 J		17 D		17 M		17 V		17 D	
18 M		18 V		18 L	38	18 M		18 S		18 L	51
19 M		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M	
20 J		20 D		20 M		20 V		20 L	47	20 M	
21 V		21 L	34	21 J		21 S		21 M		21 J	
22 S		22 M		22 V		22 D		22 M		22 V	
23 D		23 M		23 S		23 L	43	23 J		23 S	
24 L	30	24 J		24 D		24 M		24 V		24 D	
25 M		25 V		25 L	39	25 M		25 S		25 L	52
26 M		26 S		26 M		26 J		26 D		26 M	
27 J		27 D		27 M		27 V		27 L	48	27 M	
28 V		28 L	35	28 J		28 S		28 M		28 J	
29 S		29 M		29 V		29 D		29 M		29 V	
30 D		30 M		30 S		30 L	44	30 J		30 S	
31 L		31 J				31 M				31 D	



CALENDRIER 2017

REPORTEZ ICI :

Votre jour de collecte des ordures ménagères
Votre jour de collecte des sacs jaunes

.....
.....

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
1 D		1 M		1 M		1 S		1 L		1 J	
2 L	1	2 J		2 J		2 D		2 M	18	2 V	
3 M		3 V		3 V		3 L	14	3 M		3 S	
4 M		4 S		4 S		4 M		4 J		4 D	
5 J		5 D		5 D		5 M		5 V		5 L	23
6 V		6 L	6	6 L	10	6 J		6 S		6 M	
7 S		7 M		7 M		7 V		7 D		7 M	
8 D		8 M		8 M		8 S		8 L	19	8 J	
9 L	2	9 J		9 J		9 D		9 M		9 V	
10 M		10 V		10 V		10 L	15	10 M		10 S	
11 M		11 S		11 S		11 M		11 J		11 D	
12 J		12 D		12 D		12 M		12 V		12 L	24
13 V		13 L	7	13 L	11	13 J		13 S		13 M	
14 S		14 M		14 M		14 V		14 D		14 M	
15 D	Attention ! Les jours de collectes changent à partir du 16 janvier !		15 M	15 M		15 S		15 L	20	15 J	
16 L			16 J	16 J		16 D	16	16 M		16 V	
17 M			17 V	17 V		17 L		17 M		17 S	
18 M		18 S		18 S		18 M		18 J		18 D	25
19 J		19 D		19 D		19 M		19 V		19 L	
20 V		20 L	8	20 L	12	20 J		20 S		20 M	
21 S		21 M		21 M		21 V		21 D		21 M	
22 D		22 M		22 M		22 S		22 L	21	22 J	
23 L	4	23 J		23 J		23 D		23 M		23 V	
24 M		24 V		24 V		24 L	17	24 M		24 S	
25 M		25 S		25 S		25 M		25 J		25 D	
26 J		26 D		26 D		26 M		26 V		26 L	26
27 V		27 L		27 L	13	27 J		27 S		27 M	
28 S		28 M		28 M		28 V		28 D		28 M	
29 D		29 M		29 M		29 S		29 L	22	29 J	
30 L	5	30 J		30 J		30 D		30 M		30 V	
31 M		31 V		31 V							



Vacances scolaires : ■ Zone A ■ Zone B ■ Zone C ■ Jour férié

■ Attention! Décalage des jours de collecte suite au jour férié.

POUR TOUTE QUESTION, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS :

TÉL. : 03 87 05 24 36 - MAIL : DECHETS@CC-SAULNOIS.FR

SITE WEB : WWW.CC-SAULNOIS.FR/DECHETS

IMPORTANT :

Merci de sortir vos bacs pucés et vos sacs jaunes la veille au soir du jour de collecte!

► INFOS UTILES

COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES SACS JAUNES À PARTIR DE JANVIER 2017

COMMUNES	 ORDURES MÉNAGÈRES	 SACS JAUNES
Aboncourt s/s.	mercredi	lundi semaine impaire
Achain	lundi	lundi semaine paire
Ajoncourt	mercredi	mardi semaine impaire
Alaincourt la c.	mercredi	lundi semaine impaire
Albestroff	vendredi	jeudi semaine paire
Amelécourt	mardi	lundi semaine paire
Attilloncourt	mercredi	lundi semaine impaire
Aulnois s/s.	mercredi	mardi semaine impaire
Bacourt	mercredi	lundi semaine impaire
Bassing	lundi	jeudi semaine paire
Baudrecourt	vendredi	lundi semaine impaire
Bellange	lundi	lundi semaine paire
Bénéstroff	mardi	lundi semaine paire
Bermering	mardi	lundi semaine paire
Bezange la p.	mardi	vendredi semaine paire
Bidestroff	lundi	jeudi semaine impaire
Bioncourt	mercredi	lundi semaine impaire
Blanche-Église	mardi	jeudi semaine paire
Bourdonnay	jeudi	vendredi semaine paire
Bourgaltroff	lundi	jeudi semaine impaire
Bréhain	mercredi	lundi semaine paire
Burlioncourt	lundi	lundi semaine paire
Chambrey	mercredi	lundi semaine impaire
Château-Bréhain	mercredi	lundi semaine paire
Château-Salins	mardi	mercredi semaine impaire
Château-Voué	lundi	jeudi semaine impaire
Chenois	vendredi	lundi semaine impaire
Chicourt	mercredi	lundi semaine paire
Conthil	lundi	lundi semaine paire
Craincourt	mercredi	mardi semaine impaire
Cutting	lundi	jeudi semaine paire
Dalhain	lundi	lundi semaine paire
Delme	vendredi	mardi semaine impaire
Dieuze	jeudi	vendredi semaine impaire
Domnom-lès-d.	lundi	jeudi semaine paire
Donjeux	vendredi	mardi semaine impaire
Donnelay	mardi	jeudi semaine paire
Fonteny	mercredi	lundi semaine impaire
Fossieux	mercredi	mardi semaine impaire
Francaltroff	mardi	mercredi semaine paire
Fremery	mercredi	lundi semaine paire
Fresnes en s.	mercredi	lundi semaine impaire

	 ORDURES MÉNAGÈRES	 SACS JAUNES
Gelucourt	jeudi	jeudi semaine paire
Gerbécourt	mardi	lundi semaine paire
Givrycourt	mercredi	mardi semaine paire
Gremecey	mercredi	lundi semaine impaire
Guébestroff	lundi	jeudi semaine paire
Guéblange-lès-d.	mardi	jeudi semaine paire
Guébling	lundi	jeudi semaine impaire
Guinzing	lundi	jeudi semaine paire
Haboudange	lundi	lundi semaine paire
Hamont	lundi	jeudi semaine impaire
Hannocourt	mercredi	lundi semaine impaire
Haraucourt-s/s.	lundi	jeudi semaine impaire
Honskirch	mercredi	mardi semaine paire
Insming	mercredi	mardi semaine paire
Insviller	vendredi	jeudi semaine paire
Jallaucourt	mercredi	lundi semaine impaire
Juvelize	mardi	vendredi semaine paire
Juville	mercredi	lundi semaine impaire
Lagarde	jeudi	vendredi semaine paire
Laneuveville-en-s.	mercredi	lundi semaine impaire
Lemoncourt	mercredi	lundi semaine impaire
Lening	mardi	mercredi semaine paire
Lesse	vendredi	lundi semaine impaire
Ley	mardi	vendredi semaine paire
Lezey	mardi	vendredi semaine paire
Lhor	vendredi	jeudi semaine paire
Lidrezing	lundi	lundi semaine paire
Lindre-Basse	jeudi	jeudi semaine paire
Lindre-Haute	jeudi	vendredi semaine impaire
Liocourt	mercredi	lundi semaine impaire
Lostroff	lundi	jeudi semaine paire
Loudrefing	vendredi	jeudi semaine paire
Lubecourt	mardi	lundi semaine paire
Lucy	mercredi	lundi semaine impaire
Maizieres-lès-Vic	jeudi	vendredi semaine paire
Malacourt-sur-Seille	mercredi	lundi semaine impaire
Manhoue	mercredi	lundi semaine impaire
Marimont-lès-Bénéstroff	vendredi	lundi semaine paire
Marsal	lundi	jeudi semaine impaire
Marthille	mercredi	lundi semaine paire
Molring	vendredi	lundi semaine paire
Moncourt	mardi	vendredi semaine paire
Montdidier	vendredi	mercredi semaine paire
Morville-lès-Vic	mardi	jeudi semaine impaire
Morville-sur-Nied	mercredi	lundi semaine impaire

MODIFICATION !

Attention, à partir du 16 janvier 2017, les jours de collecte des ordures ménagères et des sacs jaunes sont modifiés pour certaines communes.

Grace à ce tableau, vérifiez rapidement si vous êtes concerné.

	 ORDURES MÉNAGÈRES	 SACS JAUNES
Moyenvic	lundi	jeudi semaine impaire
Mulcey	lundi	jeudi semaine paire
Munster	mercredi	mardi semaine paire
Nebing	vendredi	lundi semaine paire
Neufvillage	mardi	mercredi semaine paire
Obreck	lundi	jeudi semaine impaire
Ommerey	jeudi	vendredi semaine paire
Oriocourt	mercredi	lundi semaine impaire
Oron	mercredi	lundi semaine paire
Pettoncourt	mercredi	lundi semaine impaire
Pevange	lundi	lundi semaine paire
Prevocourt	mercredi	lundi semaine impaire
Puttigny	lundi	jeudi semaine impaire
Puzieux	mercredi	lundi semaine impaire
Rening	mercredi	mardi semaine paire
Riche	lundi	lundi semaine paire
Rodalbe	mardi	lundi semaine paire
Rorbach-lès-Dieuze	lundi	jeudi semaine paire
Saint-Epvre	vendredi	lundi semaine impaire
Saint-Médard	lundi	jeudi semaine impaire
Salonnes	mercredi	lundi semaine impaire
Sotzeling	lundi	jeudi semaine impaire
Tarquimpol	jeudi	jeudi semaine paire
Tincry	mercredi	lundi semaine impaire
Torcheville	vendredi	jeudi semaine paire
Vahl-lès-Bénéstroff	vendredi	mercredi semaine paire
Val-de-Bride	lundi	jeudi semaine paire
Vannecourt	lundi	lundi semaine paire
Vaxy	mardi	lundi semaine paire
Vergaville	lundi	jeudi semaine impaire
Viberviller	mercredi	mardi semaine paire
Vic-sur-Seille	mardi	jeudi semaine impaire
Villers-sur-Nied	mercredi	lundi semaine paire
Virring	mardi	mercredi semaine paire
Vittersbourg	mercredi	mardi semaine paire
Viviers	mercredi	lundi semaine impaire
Wuisse	lundi	jeudi semaine impaire
Xanrey	mardi	vendredi semaine paire
Xocourt	mercredi	lundi semaine impaire
Zarbeling	lundi	lundi semaine paire
Zommange	lundi	jeudi semaine impaire

> Les nouveaux statuts de la CCS

Le lundi 26 septembre 2016, la Communauté de Communes du Saulnois a officiellement validé ses nouveaux statuts.

La loi « Nouvelle Organisation Territoriale de la République » du 7 août 2015 qui renforce les compétences des communautés de communes et la loi « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles », du 27 janvier 2014, ont été promulguées depuis la dernière version des statuts de la communauté de communes du Saulnois. Ce nouveau cadre législatif a imposé à la CCS de redéfinir ses compétences et de les retranscrire dans ses statuts avant le 1^{er} janvier 2017.

Pour rappel, tout EPCI doit exercer d'une part des groupes ou blocs de compétences obligatoires, d'autre part, des groupes de compétences optionnelles. Elle peut également disposer de compétences facultatives.



> La loi NOTRe impose désormais aux communautés de communes de disposer de 4 compétences obligatoires contre 2 auparavant.

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

1

Actions de développement économique ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme

2

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés (compétence optionnelle auparavant).

3

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage*

4

Les compétences facultatives

En termes de compétences facultatives, les compétences suivantes continueront à être exercées : aide aux communes et mutualisation des services, culture, distribution d'énergie électrique et service public d'assainissement non collectif.

L'intérêt communautaire

En décembre 2016, les élus communautaires ont poursuivi ce travail sur les statuts en réfléchissant à l'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire s'analyse comme la ligne de partage, au sein d'une compétence, entre les domaines d'action transférés à l'intercommunalité et ceux qui demeurent au niveau des communes. L'intérêt communautaire ne s'applique pas aux compétences obligatoires. Elles sont transférées de manière pleine et entière à l'intercommunalité.

Les compétences optionnelles

Concernant, les compétences optionnelles, elles doivent être au nombre de 3 minimum.

La CCS a fait le choix de continuer à exercer 3 compétences optionnelles. Certaines figuraient auparavant dans la liste de ses compétences facultatives. Elles ont pu intégrer le bloc des compétences optionnelles.

- 1 La protection et la mise en valeur de l'environnement
- 2 La politique du logement et du cadre de vie
- 3 L'action sociale

Pour le moment, la CCS n'a pas souhaité prendre de nouvelles compétences optionnelles ou anticiper l'exercice de futures compétences obligatoires telles que la Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) ou la Production, distribution et traitement de l'Eau potable pour exemples.

Ainsi, les principales nouveautés en 2017, sont liées à l'exercice de la compétence « Actions de développement économique » pleine et entière avec la mise en place d'un office de tourisme communautaire et la gestion de l'ensemble des zones d'activités situées sur le territoire y compris les zones communales.

*Concernant la compétence Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage, la CCS bénéficie d'un régime dérogatoire pour les territoires ne comportant pas de commune de plus de 5000 habitants. Même si aucune commune de la CCS n'est concernée par l'obligation de créer une aire d'accueil à la date du transfert, cette compétence doit néanmoins figurer dans les statuts.

► ACTUALITÉS DES SERVICES

PETITE ENFANCE : AMÉLIORER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

L'accompagnement des assistantes maternelles du Saulnois est une priorité de la Communauté de Communes du Saulnois pour contribuer à la qualité d'accueil des familles.

La Communauté de Communes du Saulnois est partenaire d'ALAJI, organisme de formation régional. ALAJI dispose d'un réseau d'intervenants pour répondre aux différents besoins de formation des professionnels de la Petite Enfance, et notamment des assistants maternels dans le cadre de leur droit à la formation continue. Le nouveau catalogue de ces formations est disponible sur le site de la CCS.

Dans ce sens, la CCS prévoit une enquête pour les parents et les assistants maternels. La réflexion pour la création d'un RAM (Relais assistants maternels) se poursuit. Elle permettra de connaître leurs besoins en termes d'accueil et de professionnalisation.

Pour tout renseignement et pour s'inscrire à une formation ALAJI, les assistantes maternelles doivent contacter la CCS.

Retrouvez l'enquête sur le site de la CCS.

Renseignements :

Amandine ZICCARELLI - Tél. : 03 87 05 80 80



LE NOUVEAU DIRECTEUR

M. Frédéric JUND est le nouveau Directeur Général des Services de la Communauté de Communes du Saulnois depuis le 1^{er} décembre 2016. Il succède à M. François HARMAND.

Son parcours :

- > DGS de la Communauté de Communes du pays de Fénétrange
- > DGS de la ville de Dieuze de 2013 à 2016

► LANCEMENT DU CONCOURS-PHOTOS



Lauréat 2016 - Laurent Braun

À vos objectifs !

La Communauté de Communes du Saulnois organise son 6^e concours photos. Celui-ci se déploiera cette année autour de **4 thèmes** :

Faune et flore sauvage du Saulnois

Le Saulnois en Fête

Paysages du Saulnois

Le Saulnois insolite



Il s'agit de mettre en avant les plus belles images du Saulnois : ses richesses naturelles, ses côtés insolites, ses habitants, ses traditions...

Toutes les photos devront impérativement être prises sur le territoire du Saulnois. Le concours photos est ouvert à tous les passionnés amateurs de photographie. Il est destiné, aux photographes amateurs et aux enfants (- de 12 ans), aux écoles et périscolaires. Vous pouvez nous faire parvenir vos photos jusqu'au 30 avril 2017.

Le vote se fera par les internautes via le site internet de la CCS.

À gagner : des bons d'achats pour du matériel optiques, des goûters d'anniversaire pour les enfants...

La remise des prix aura lieu courant juin 2017.

Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site internet de la Communauté de Communes où vous pourrez télécharger le règlement du concours ainsi que le bulletin de participation.

www.cc-saulnois.fr > N'hésitez pas à participer !!



Lauréat 2016 - Stéphane Corbeil